

page 1
Édito

page 2

ORGANISATION
Évaluation-
Notation

page 3

ÉLECTIONS
Résultats
des élections
mars-mai 2004

page 4

ÉLECTIONS EN CAP
Liste des
représentants
élus du
personnel
aux élections
des 11 mars
et 6 mai 2004

page 6

ÉLECTIONS CTP -
ÉCOLES DES MINES
ET DRIRE
Renouvellement
des Comités
techniques
paritaires (CTP)

page 8

RETRAITES
Carrières
longues dans
la fonction
publique

De NOUVEAUX ÉLUS pour les 3 prochaines années qui risquent de décoiffer !

Les élections se terminent par quelques scrutins en juin, à l'ANFR (CCP des contractuels), au CES du SESSI à CAEN, dans les écoles des mines et les DRIRE pour des comités techniques paritaires régionaux ou spéciaux dont les élections se font sur sigle syndical.

Pour la Centrale du MINEFI, au jour de l'écriture de cet éditorial, la composition du comité technique paritaire central n'est pas encore arrêtée compte tenu de possibles interprétations juridiques différentes sur la place de FO. Cela est lié aux résultats des dernières élections.

La CFDT de Centrale, des Écoles et des DRIRE a bien résisté compte tenu du contexte général. En effet, les retraites, les intermittents du spectacle et les « recalculés » de l'UNEDIC ont provoqué quelques remous dus en partie à la méconnaissance technique de ces dossiers par le grand public. La panne générale du dialogue social dans la Fonction publique n'a pas été également favorable pour un syndicat comme la CFDT qui recherche le meilleur résultat possible dans la négociation.

Depuis de longs mois, dans un environnement économique difficile, le personnel des Finances n'a pas été mobilisé pour des actions de grande ampleur. En revanche, il y a eu des turbulences localisées, plus ou moins étendues, conséquences de décisions prises sans concertation et dont les conséquences sociales n'ont pas été suffisamment prises en compte. Les voix sorties des urnes lors des élections régionales ont sanctionné le « silence radio » prolongé et la « surdité » précoce de nos gouvernants.

Dans les élections professionnelles, cela s'est traduit par une montée des voix contestataires, voire un repli sur un corporatisme qui rassure sans offrir de véritables débouchés.

Le mode actuel de représentation des personnels dans la fonction publique est certainement beaucoup trop centré sur les « corps » au détriment d'une représen-

tation tenant compte davantage des « équipes » toutes catégories confondues dépendant d'une même hiérarchie. Après demain, la LOLF (loi organique relative aux lois de finances), levier de la réforme de l'État, devrait permettre de mieux coupler la gestion technique des corps avec une véritable politique des ressources humaines corrélée avec les programmes et les actions.

Pour cela, il faudra donner du « grain à moudre » au bénéfice des personnels en imaginant des accords « donnant-donnant ». Pour l'instant on nous annonce 1 seul remplacement pour 2 départs. D'ici 2012, près de 36 % d'entre nous auront atteint l'âge de 60 ans selon le résultat d'une projection faite l'année dernière par la DPMA. Cela n'est déjà pas « joyeux » pour les quinquas écartelés entre leurs enfants à la recherche d'un emploi stable et leurs parents très âgés qui méritent attentions et soins. Par-dessus le marché, une réforme de l'évaluation et de la notation va remettre la pression et accroître le fossé entre les agents « normaux », les « bons » et les « très bons » avec en fond de toile le salaire au mérite ! Belles intentions ! Gare aux agents seuls, isolés et inorganisés ! Il est urgent de resserrer les rangs et de se syndiquer. Plus nous serons nombreux à l'être et mieux cela vaudra. Les catégories A ont commencé à le comprendre, les élèves de l'ENA aussi, pourquoi pas les B et les C ? Avec plus de syndiqués, la CFDT pèsera davantage sur l'évolution nécessaire du dialogue social et la qualité des accords collectifs pour garantir à nos concitoyens le meilleur service public possible.

Dans l'immédiat, restons vigilants et mobilisés sur l'avenir de l'assurance maladie (manifestation unitaire le 5 juin) ainsi que sur les « carrières longues » dans la fonction publique. Nous espérons enfin aboutir à ce que des fonctionnaires qui ont commencé à travailler très jeunes à profiter bientôt d'une retraite bien méritée !

Bon été ! Profitons d'un peu de repos pour mieux affronter la rentrée prochaine !

Bercylien

Directeur de la publication

Michel BOULENGER

Comité de rédaction

Marie-Thérèse RIGLET

Michel BOULENGER

POUR LES PAGES ÉCOLES-DRIRE

Albert AMBOISE

Patrick CROSNIER

CFDT - Centrale MINEFI

120 rue de Bercy

75572 Paris Cedex 12

Maquette-Impression

IDGraphique

4 bis rue d'Oran 75018 Paris

Évaluation – Notation

Oui pour la reconnaissance des compétences acquises et une prise en compte de la responsabilité. Non au régime arbitraire des « petits chefs » qui ignorent ce qu'est une évaluation objective au regard d'un travail d'équipe.

A lors que le gouvernement agissait l'idée du « salaire au mérite », était publié un décret de la fonction publique du 29 avril 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'État. Des arrêtés ministériels, pris après avis du comité technique paritaire compétent, définissent, par corps ou groupe de corps, la périodicité de l'entretien d'évaluation, son contenu et ses modalités d'organisation ainsi que les critères d'appréciation des agents, les niveaux de notes, les marges d'évolution des notes ainsi que les modalités d'harmonisation préalable des notations. Pour le MINEFI, l'arrêté d'application du décret a été pris le 21 janvier 2004 et publié au Journal Officiel du 31 janvier. Cet arrêté prend effet au 1^{er} janvier 2004.

Le décret du 14 février 1959 relatif aux conditions générales de notation et d'avancement des fonctionnaires cesse d'être applicable au fur et à mesure de l'entrée en vigueur du décret. Il est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2005.

Pour les agents de la Centrale, en théorie il ne devrait pas y avoir de grands changements compte tenu que depuis l'exercice 2000 l'ensemble des fonctionnaires de l'administration générale (Centrale + DRIRE et écoles) est évalué et noté selon les mêmes principes et à l'aide des mêmes supports. S'agissant des contractuels, ils ne sont qu'évalués car leur avancement ne dépend pas d'une note. Un guide pratique très complet a été édité pour présenter la procédure d'évaluation-notation ainsi que la façon dont il convient de se préparer à un entretien d'évaluation que l'on soit évaluateur ou évalué. Cette procédure applicable depuis l'année 2000 avait fait l'objet d'un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales dont la CFDT avait été le fer de lance.

L'évaluation

- Conservez une copie de l'évaluation-notation 2003 en restant attentif aux objectifs définis pour l'année 2004.
- Pensez à consigner par écrit les événements importants survenant dans l'exécution de votre travail : variation des moyens nécessaires à la réalisation de vos objectifs, changement dans votre hiérarchie, absence prolongée, changements de collègues, déménagements de bureaux, variation dans les moyens informatiques, modifications de vos missions et tâches de fond, réorganisation de votre structure...

Que faire maintenant ?

La CFDT a agi pour que les nouveaux textes ne soient pas un retour en arrière. Il faut bien admettre que la DPMA n'a pas brillé en la matière comparativement à d'autres administrations moins « chiches » pour les garanties accordées aux fonctionnaires.

La CFDT a toujours été contre un exercice infantilisant ou arbitraire face à des petits chefs qui veulent en découdre avec certains ou contre les « notes de gueule ». La CFDT n'a jamais demandé un tel exercice d'évaluation et de notation mais que faire face à des textes officiels sinon de **défendre pied à pied une conception plus juste et collective, prenant en compte les moyens qui ont été mis à disposition** réellement par la hiérarchie. La CFDT est contre également les hiérarchies démotivantes et les passe-droits ou rentes de situation qui démobilitent les plus volontaires et compétents. **La CFDT a agi pour que la circulaire d'application « gomme » tous les aspects contraires à la motivation des équipes.** Il faut

bien reconnaître que l'administration a déjà du mal à respecter les consignes contenues dans le guide pratique mentionné ci-dessus et accessible par l'intranet Alizé.

Des agents se plaignent régulièrement que cet exercice n'est pas fait sérieusement et trop tardivement quand ce n'est pas l'absence totale de l'entretien annuel.

Les adhérents CFDT seront vigilants à ce que les objectifs fixés ne soient pas fantaisistes ni impossibles à remplir.

La CFDT veillera à ce qu'une vraie formation continue soit dispensée tout au long de la carrière et prépare aux mutations de notre environnement professionnel. Cela demande du temps.

Elle agira pour assurer le lien entre l'évaluation et la notation, pour que l'évaluateur remette bien une copie de l'entretien une fois que l'agent le lui aura remis 8 jours après, éventuellement assorti de ses observations. Les recours contre la notation seront toujours possibles en observant que cette dernière comportera une appréciation générale reflétant la valeur professionnelle de l'agent. Elle tiendra compte de l'entretien d'évaluation et elle se fera sur la base de critères définis préalablement.

Pour davantage de précisions, consulter les textes et la CFDT ! ■

La notation

• Attention l'échelle des notes de 2004 sera complètement revue (cf. l'annexe 1 de l'arrêté MINEFI du 21 janvier 2004 paru au JO du 31/01/2004 pages 2234-2237). La liste des chefs de service ayant pouvoir de notation est précisée en annexe 2 du JO précité page 2237.

- C'est l'évolution de la note qui conduit à un avancement différencié. 20 % de l'effectif des agents notés pourra bénéficier d'une réduction d'ancienneté de 3 mois si la note est supérieure de 0,06 à la dernière note obtenue dans le même échelon. 30 % de l'effectif environ pourra bénéficier d'une réduction de 1 mois si la note est supérieure de 0,02 à la note obtenue dans le même échelon. Les autres agents, sauf insuffisance, avanceront d'échelon à l'ancienneté moyenne.
- Faites très attention à la note qui vous sera proposée par rapport à la note qui vous sera notifiée après péréquations au sein de votre direction ou service.
- C'est après avis de la CAP compétente que les réductions seront accordées.
- Si vous estimez que votre note mérite d'être révisée à la hausse, un recours motivé en notation est toujours possible.

Résultats des élections mars-mai 2004

La CFDT reste une organisation syndicale de référence dans le périmètre « administration générale » correspondant à la « Centrale-Écoles-DRIRE »

Compte tenu du contexte, la CFDT a bien résisté dans le périmètre « Centrale-Écoles-DRIRE ». Pourquoi ce périmètre ? Parce qu'il correspond à celui de la fusion du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie en 1998. Malgré les « agrégats » budgétaires, « barrières » empêchant une véritable mobilité, ce que nous dénonçons régulièrement, nous continuons à analyser les résultats sur ce périmètre pour avoir une vision globale sur les votes émis par les personnels appartenant à « l'administration générale » du même ministère.

Il y a eu les élections fin décembre 2000 et début 2001 et les toutes récentes les 11, 25 mars et 6 mai dernier. Les comparaisons ne sont pas faciles compte tenu du morcellement du paysage syndical.

En effet, 2 facteurs principaux ne simplifient pas la compréhension des résultats. Il s'agit de la présentation de la « holding » FO, regroupant des syndicats autonomes et (ou) corporatistes d'une part et de la création du syndicat autonome SPSCM, né de la scission de FO Centrale avec sa fédération et sa confédération, d'autre part.

Cela explique vraisemblablement le retard de la constitution des comités techniques paritaires qui dépendent des résultats finaux de ces dernières élections.

Formation des élus

La DPMA a organisé une formation d'une journée et demi pour l'ensemble des élu(e)s, qui pour la plupart prendront leurs fonctions à partir du 1er juillet prochain.

Cette formation avait été demandée par les organisations syndicales. La CFDT s'est réjouie que la DPMA l'ait organisée rapidement après les élections.

Cela nécessite un complément par une approche syndicale. Aussi la CFDT a invité l'ensemble de ses élu(e)s à une rencontre le **14 juin prochain** dans un hôtel tout proche de Bercy pour favoriser travail et convivialité, permettre des échanges entre « anciens » et « nouveaux » élus et mieux coordonner nos interventions en CAP et CCP en lien avec nos valeurs CFDT.

Vous trouverez dans les pages suivantes les noms de nos élu(e)s, qu'ils soient CFDT ou sous étiquette intersyndicale. Cette liste a été étendue aux laboratoires du MINEFI.

Vous pouvez les contacter directement ou en passant par la permanence CFDT.

Ils auront à cœur de vous défendre sur la base de nos valeurs, en accordant une attention particulière aux syndiqué(e)s et sympathisant(e)s CFDT.

Quoi qu'il en soit nous pouvons en tirer quelques lignes force suivantes :

- Le taux de participation est passé de 64,8 % à 66,9 % des inscrits soit +2,1 %. La généralisation de la proposition du vote par correspondance explique vraisemblablement cette progression.

- Le « pôle » FO-UNSP devient la 1^{re} organisation avec un peu plus de 20 % des voix, dont près de 12 % avec uniquement les voix des corps techniques spécifiques aux DRIRE.

- **La CFDT arrive juste derrière avec 19,5 % des voix. Son capital de voix est constitué de 45 % en catégorie A, 20 % en catégorie B, 21 % en catégorie C et 14 % de contractuels. Ses forces se trouvent en Centrale, où elle gagne, d'une courte tête, la 1^{re} place, et dans les Écoles où elle est majoritaire.** À noter que globalement, avec quasiment le même nombre de voix, elle recule de 1,8 % des voix exprimées par rapport aux dernières élections.
- La CGT passe de 13,1 % à 15,3 %, soit +2,2 %. Elle progresse un peu dans tous les corps. Plus de la moitié de son capital en voix se trouve en catégorie C.

- Le SPAC (UNSA) perd 5 % passant de 17,5 à 12,5 % des voix exprimées. Ce déficit se constate surtout dans la catégorie C, qui représente encore une part de son électorat.

Merci à ceux et celles qui ont voté pour la CFDT, malgré un contexte national difficile.

PLUS QUE JAMAIS, LA CFDT EST ENGAGÉE DANS LE DIALOGUE, L'ACTION ET LA NÉGOCIATION. Indépendante des partis et des gouvernements, elle recherche avant tout des résultats. L'action et le rapport de forces doivent déboucher sur des avancées, réduire les inégalités, préserver l'emploi et ne pas encourager le « tout ou rien », ni le corporatisme.

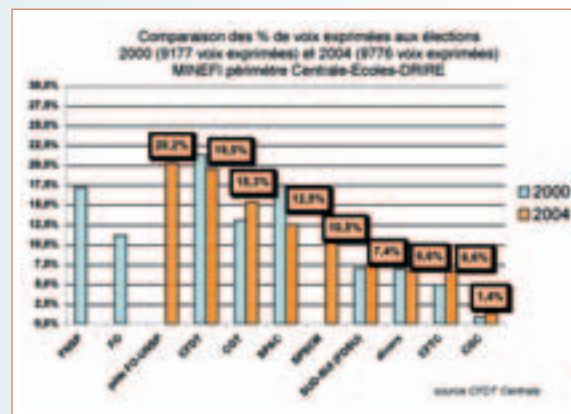
- Le SPSCM, qui s'est séparé de FO très peu de temps avant le dépôt des listes de candidatures, vit sur ses arrières puisqu'il a réalisé un score de 10,5 % des voix. Son capital de voix se trouve également en catégorie C.

- SUD et SUI, sous la bannière de la FDSU passent de 7 à 7,4 %

- La CFTC passe de 4,9 à 6,6 % soit une progression de 1,7 %, qui va vraisemblablement lui permettre de faire son entrée dans le CTP de la Centrale.

- Les divers se tassent légèrement représentant 6,6 % des voix exprimées.

La CFDT et la CGT bénéficient de la dissension du SPSCM avec FO, qui se rattrape en présentant un ensemble de syndicats autonomes et catégoriels essentiellement présents dans les corps techniques des DRIRE. ■



Liste des représentants élus du personnel aux élections des 11 mars et 6 mai 2004

NOMS Prénoms	Corps - Grades	Syndicats	Catégorie
COPPOLANI Charles	Contrôleur d'état 1 ^{re} classe	CFDT (titulaire)	A
KAHN Elisabeth	Contrôleur d'état 1 ^{re} classe	CFDT (titulaire)	A
LECAUDEY Marcel	Contrôleur d'état 1 ^{re} classe	CFDT(suppléant)	A
PEYROT Jean	Contrôleur d'état 1 ^{re} classe	CFDT(suppléant)	A
BUNA Daniel	Contrôleur d'état 2 ^e classe	CFDT (titulaire)	A
CLAUDE Jacques	Contrôleur d'état 2 ^e classe	CFDT(suppléant)	A
VIEL Dominique (Mme)	Inspecteur général de l'industrie et du commerce	CFDT (titulaire)	A
AVERLANT Patrick	Inspecteur général de l'industrie et du commerce	CFDT(suppléant)	A
MOURATILLE Michèle	Inspecteur de l'industrie et du commerce	CFDT (titulaire)	A
LAGRECA Paul	Inspecteur de l'industrie et du commerce	CFDT(suppléant)	A
LABAT-GEST Chantal	Administrateurs civils Hors classe	CFDT (titulaire)	A
SANS Frédéric	Administrateurs civils Hors classe	CFDT(suppléant)	A
DEGENEVE Georges	Administrateurs civils classe normale	CFDT (titulaire)	A
DUPIN Marie-Hélène	Administrateurs civils classe normale	CFDT(suppléant)	A
ARGIEWICZ Michel	Attaché principal d'administration centrale 1 ^{re} classe	CFDT (titulaire)	A
DELAUNAY Jean	Attaché principal d'administration centrale 1 ^{re} classe	CFDT(suppléant)	A
ROUZY Daniel	Attaché principal d'administration centrale 2 ^e classe	CFDT (titulaire)	A
BAILLY Annie	Attaché principal d'administration centrale 2 ^e classe	CFDT(suppléant)	A
BOULENGER Michel	Attaché d'administration centrale	CFDT (titulaire)	A
CROSNIER Patrick	Attaché d'administration centrale	CFDT(suppléant)	A
BENABEN Jean-Pierre	Attaché principal CNCA 1 ^{re} classe	CFDT/CGT/FO CNCA (titulaire)	A
CAZENOVE Josette	Attaché principal CNCA 1 ^{re} classe	CFDT/CGT/FO CNCA (suppléant)	A
GUILLAUME Jean-Michel	Attaché principal CNCA 2 ^e classe	CFDT/CGT/FO CNCA (titulaire)	A
BOISRAME Sylvie	Attaché principal CNCA 2 ^e classe	CFDT/CGT/FO CNCA (suppléant)	A
PERRET Patrice	Attaché CNCA	CFDT/CGT/FO CNCA (titulaire)	A
MORTEL Michel	Attaché CNCA	CFDT/CGT/FO CNCA (suppléant)	A
LYVINEC Marie-Odile	Conseiller technique de service social	CFDT (titulaire)	A
SENEQUE Mireille	Conseiller technique de service social	CFDT (suppléant)	A
LE CARDIEC Christine	Traducteur principal	CFDT (titulaire)	A
HONGNIAT-LANGE Martine	Traducteur principal	CFDT(suppléant)	A
GOIFFON Jean-Paul	Directeur de laboratoire MINEFI CE, CS et II ^e classe	CFDT Douanes et DGCCRF (titulaire)	A
PARENT Marie-José	Directeur de laboratoire MINEFI CE, CS et II ^e classe	CFDT Douanes et DGCCRF (suppléant)	A
FOCK HIOU LOYE Au-Yu-Line	Directeur de laboratoire MINEFI 2 ^e classe	CFDT Douanes et DGCCRF (titulaire)	A
TRICARD Christian	Directeur de laboratoire MINEFI 2 ^e classe	CFDT Douanes et DGCCRF (titulaire)	A
BAYLE Joëlle	Directeur de laboratoire MINEFI 2 ^e classe	CFDT Douanes et DGCCRF (suppléant)	A
LAMOUREUX Catherine	Directeur de laboratoire MINEFI 2 ^e classe	CFDT Douanes et DGCCRF (suppléant)	A
BOURGES Bernard	Enseignants des écoles des mines - Prof. de 1 ^{re} catégorie	CFDT (titulaire)	A
PINGAUD Hervé	Enseignants des écoles des mines - Prof. de 1 ^{re} catégorie	CFDT (titulaire)	A
ADNOT Jérôme	Enseignants des écoles des mines - Prof. de 1 ^{re} catégorie	CFDT (suppléant)	A
PIJOLAT Michèle	Enseignants des écoles des mines - Prof. de 1 ^{re} catégorie	CFDT (suppléant)	A

NOMS Prénoms	Corps - Grades	Syndicats	Catégorie
BEIGBEDER Michel	Enseignants des écoles des mines - Maître assistant de 1 ^e classe	CFDT (titulaire)	A
GIRARD Marie-Agnès	Enseignants des écoles des mines - Maître assistant de 1 ^e classe	CFDT (suppléant)	A
RICHARD Martin	Enseignants des écoles des mines - Maître assistant de 1 ^e classe	CFDT (titulaire)	A
GABORIT Paul	Enseignants des écoles des mines - Maître assistant de 1 ^e classe	CFDT (suppléant)	A
AUTIER Marie-Claire	Secrétaire administratif classe supérieure	CFDT (titulaire)	B
LABIS Virginie	Secrétaire administratif classe supérieure	CFDT(suppléant)	B
LEMOINE Francis	Secrétaire administratif classe exceptionnelle CNCA	CFDT/CGT/FO CNCA (titulaire)	B
AMBROISE Martine	Secrétaire administratif classe exceptionnelle CNCA	CFDT/CGT/FO CNCA (suppléant)	B
LEFEBVRE Joëlle	Secrétaire administratif classe supérieure et normale CNCA	CFDT/CGT/FO CNCA (titulaire)	B
SEMENZATO Evelyne	Secrétaire administratif classe supérieure et normale CNCA	CFDT/CGT/FO CNCA (suppléant)	B
CHAMOREAU Christian	Contrôleur du Trésor Public de 1 ^{ère} classe	CFDT (titulaire)	B
PULVERIC Chantai	Contrôleur du Trésor Public de 1 ^{ère} classe	CFDT(suppléant)	B
GEORGES Eliane	Assistant de service social	CFDT (titulaire)	B
MARCHAND Alain	Assistant de service social	CFDT(suppléant)	B
ROLET Serge	Technicien de laboratoire MINEFI CE et CS	CFDT Douanes et DGCCRF (titulaire)	B
SINOQUET Gérard	Technicien de laboratoire MINEFI CE et CS	CFDT Douanes et DGCCRF (suppléant)	B
BESSET Henri	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CE	CFDT (titulaire)	B
DELABRE Roger	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CE	CFDT(suppléant)	B
VIALA Charles	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CS	CFDT (titulaire)	B
REYNAUD Annie	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CS	CFDT (titulaire)	B
JACOMET Suzanne	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CS	CFDT(suppléant)	B
CHERBLANC Gilles	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CS	CFDT(suppléant)	B
HAEYAERT Dominique	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CN	CFDT (titulaire)	B
DI RIENZO Françoise	Techniciens de laboratoire des écoles des mines CN	CFDT(suppléant)	B
NACHTERGAL Véronique	Adjoint administratif	CFDT (titulaire)	C
DUCREUX Christophe	Adjoint administratif	CFDT (suppléant)	C
CARDONA Marie-Line	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe CNCA	CFDT/CGT/ FO-CNCA (titulaire)	C
SANDILLON Gil	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} classe CNCA	CFDT/CGT/ FO-CNCA (suppléant)	C
GUILBERT Geneviève	Adjoint administratif CNCA	CFDT/CGT/ FO-CNCA (titulaire)	C
DRAGANOV Myriam	Adjoint administratif CNCA	CFDT/CGT/ FO-CNCA (suppléant)	C
MENDOLA Francesco	Aide technique de laboratoire du MINEFI	CFDT Douanes et DGCCRF (titulaire)	C
HUMEAU Carole	Aide technique de laboratoire du MINEFI	CFDT Douanes et DGCCRF (suppléant)	C
BEDART Pierre	Aide technique de laboratoire Ecoles des mines	CFDT (titulaire)	C
DELILLE Thierry	Aide technique de laboratoire Ecoles des mines	CFDT(suppléant)	C
RABANY Bertrand	Contractuels régis par le décret de 1975 - Chargé de mission classe normale	CFDT (titulaire)	A
LARIVIERE Marie-France	Contractuels régis par le décret de 1975 - Chargé de mission classe normale	CFDT(suppléant)	A
PARE Michel	Contractuels - Adm Centrale MINEFI 2 ^e formation	CFDT (titulaire)	divers
GUERET Françoise	Contractuels - Adm Centrale MINEFI 2 ^e formation	CFDT(suppléant)	divers
MORHANGE Geneviève	Contractuels - Adm Centrale MINEFI 3 ^e formation	CFDT (titulaire)	divers
POUYET Brigitte	Contractuels - Adm Centrale MINEFI 3 ^e formation	CFDT(suppléant)	divers
CHOQUERT Martine	Contractuels - Adm Centrale MINEFI 4 ^e formation	CFDT (titulaire)	divers
COMPOINT Michel	Contractuels - Adm Centrale MINEFI 4 ^e formation	CFDT(suppléant)	divers

**Forts de votre confiance renouvelée, nous continuerons à assumer
notre tâche de syndicaliste au service de l'intérêt général du MINEFI.**

Renouvellement des Comités techniques paritaires (CTP)

Votez CFDT le 15 juin 2003 pour les CTP dans les Écoles des mines et le 22 juin pour les comités techniques paritaires régionaux des DRIRE.

Après les élections CAP des 11 mars et 6 mai pour celles qui ont nécessité un second tour, les agents en poste dans les écoles des Mines et dans les DRIRE sont à nouveau appelés à voter pour la constitution des Comités Techniques Paritaires de chaque école des Mines le 15 juin et les Comités Techniques Paritaires Régionaux des DRIRE (CTPR) le 22 juin. La règle générale dans la fonction publique est l'utilisation des résultats des élections en CAP pour la détermination de la représentativité pour les CTP. La CFDT avait obtenu l'organisation d'un scrutin spécifique sur sigle syndical pour les CTP de l'ex-ministère de l'industrie.

Les représentants syndicaux, désignés pour siéger dans les CTP, représentent l'ensemble des personnels, alors que dans les CAP les élus représentent les agents de leur corps.

Aussi dans une élection spécifique sur sigle syndical, dit vote référendaire, cela permet à l'ensemble des agents d'une même entité de voter pour le syndicat de leur choix le plus à même à les défendre collectivement.

La fédération CFDT considère que ce mode de scrutin permet aux personnels un choix plus large entre toutes les organisations syndicales représentatives qui ont souhaité participer à cette élection. L'inconvénient de ce mode de scrutin est que vous ne votez pas pour des candidats identifiés mais pour un sigle syndical, et que dans une élection locale vous pouvez donc voter pour un syndicat qui n'a pas de représentant local connu avant les élections. Ce n'est pas une vue théorique des choses puisque, par

exemple, des sièges obtenus par l'une des organisations syndicales sont restés vacants faute de représentant local dans certaines écoles des Mines. C'est pourquoi la CFDT vous appelle à voter pour les organisations qui ont des représentants locaux identifiés avec lesquels vous pouvez discuter, même si vous n'êtes pas d'accord avec toutes les positions prises sur le plan national. Les CTPR et les CTP sont consultés sur les sujets locaux et il est nécessaire de pouvoir en discuter localement.

La CFDT pour sa part est présente dans toutes les écoles des Mines et dans la quasi-totalité des DRIRE.

Alors le 15 juin pour les Écoles des mines et le 22 juin pour les DRIRE, votez pour la CFDT! ■

Élections aux CTPR DRIRE le 22 juin

Le Comité Technique Paritaire Régional doit être le lieu de discussion de tous les projets touchant la vie quotidienne des agents sur leur lieu de travail. La présence de représentants CFDT est la garantie d'une expression ouverte sur la modernisation de notre administration mais intransigeante sur les moyens nécessaires aux personnels pour offrir un service à la hauteur des attentes du public.

Pour une autre approche du syndicalisme au sein des DRIRE

Le 22 juin prochain, les agents des DRIRE vont renouveler leurs représentants au sein des Comités Techniques Paritaires des DRIRE. Six ans après leur mise en place, qu'en est-il de l'utilité de ces CTP ? La CFDT ne peut qu'en dénoncer le fonctionnement actuel. Les CTPR sont trop souvent une chambre d'enregistrement des décisions déjà prises par les Directeurs. La CFDT, après avoir obtenu la création de ces CTPR, mettra donc tous ses moyens à l'institution d'une réelle concertation, sans exclusive, avec les représentants de l'ensemble des personnels.

Pour les syndicats corporatistes, même s'ils s'affichent dorénavant sous le couvert d'un sigle commun FO, la

représentation du personnel se limite toujours à celle du corps. Mais qu'y a-t-il de commun entre les représentants du SNIIM, qui défendent d'abord l'intérêt des ingénieurs, et ceux du SNATIM pour les techniciens à part qu'ils restent les interlocuteurs privilégiés d'un système basé sur le maintien du prestige du corps des ingénieurs des Mines. Quant aux personnels administratifs la répartition par FO de leurs voix en CAP à 99 % pour FO industrie et 1 % pour le GNPA et le GNSA montre bien que l'UNSP-

FO privilégie les corps techniques. La fusion des corps administratifs au sein du MINEFI a modifié la donne pour ces personnels, les décisions échappant à la sphère du corps des mines pour entrer dans celle de l'administration centrale des Finances, là où la CFDT est la première organisation syndicale.

Pour la CFDT le syndicalisme doit défendre les intérêts communs des personnels et non les opposer.

Les enjeux locaux sont importants compte tenu des réformes à venir

Les CTPR devront être associés aux évolutions des DRIRE prévues ou déjà engagées :

- La privatisation à court terme du contrôle périodique des Poids lourds va entraîner la suppression de 500 emplois au sein des DRIRE et une difficile reconversion pour les experts techniques, qui seront

en majorité reclassés dans d'autres administrations ou dans les entreprises repreneuses de cette activité.

- La décentralisation aux conseils régionaux des aides directes aux entreprises devrait se traduire par plus de 110 emplois budgétaires supprimés, l'éventualité d'un transfert aux régions imposé aux agents n'est pas encore complètement écartée, et une redéfinition des missions des agents se met en place.

- La montée en puissance de l'environnement, essentiellement par redéploiement des effectifs, et celle de la radioprotection conduisent à une concentration des personnels au niveau des sièges régionaux.

- Les nécessaires réorganisations des structures des DRIRE suite à ces évolutions vont avoir des conséquences

sur la vie personnelle d'un grand nombre d'agents.

- Enfin les réflexions générales sur la réforme de l'État, sur la LOLF, auront des conséquences sur les DRIRE. Le rapprochement expérimental de certaines DRIRE et DIREN laisse aussi présager une recomposition voire un éclatement des DRIRE.

Le 22 juin votez CFDT pour conforter la présence locale d'une organisation syndicale à l'écoute de l'ensemble des agents. ■

RÉFORME TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Les personnels sont inquiets sur leur devenir

Les DRIRE sont écartelées entre deux pôles (environnement et économique). Si la première inquiétude de nos Directeurs est de savoir qui entre le DRIRE et le DIREN sera le chef du pôle, les personnels sont préoccupés par les incertitudes qui pèsent sur leur rattachement. Pour la CFDT le maintien de la gestion des personnels au MINEFI est d'autant plus important que le redéploiement des effectifs concernés par la privatisation des contrôles techniques sera fait prioritairement en son sein.

Écoles des Mines

Lors des élections CAP et CCP 2004 les personnels des écoles des Mines ont confirmé massivement leur confiance à la CFDT avec plus de 50 % des voix. La CFDT demande aux agents de lui renouveler cette confiance lors des élections organisées afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales pour le CTPC de chaque école des Mines.

Accessoirement ces élections définissent la représentativité des organisations syndicales au Groupe de Concertation des Écoles des Mines, instance nationale placée auprès du Conseil Général des Mines.

Dans le GCEM actuel, la CFDT occupe 6 sièges sur les 10 de la parité syndicale. Cela nous permet d'avoir un représentant de chaque école dans la structure nationale et nous constatons que la coordination entre écoles fonctionne mieux du côté syndical que du côté administratif. En effet à toutes nos demandes d'information concernant des éléments relatifs à une des écoles l'administration renvoie sur le niveau local en utilisant l'argument de l'autonomie de chaque EPA.

Personnels techniques et administratifs

Les écoles des mines ont toujours eu du retard dans l'évolution des statuts de leurs personnels spécifiques, alors que le MINEFI est en général en avance dans l'évolution des statuts des corps fusionnés (personnels administratifs, filières ouvrières et de service). La comparaison avec les statuts équivalents

de l'Éducation nationale montre l'ampleur du problème.

Cette évolution à deux vitesses n'est pas acceptable par les personnels et la CFDT continuera d'œuvrer pour supprimer les injustices créées entre les agents, plus particulièrement l'écart indemnitaire entre techniques et administratifs, conséquence de la fusion industrie-finances.

Enseignants chercheurs

Les enseignants des écoles des mines attendent depuis plus de 20 ans la transcription dans leur statut des avancées obtenues par les enseignants et les chercheurs des écoles d'ingénieurs de l'éducation nationale (réformes JOSPIN et protocole CURIEN). Ce dossier relancé une nouvelle fois suite aux nombreuses interventions de la CFDT au GCEM est dans sa phase terminale et la CFDT sera vigilante pour éviter tout nouvel enlèvement.

Le statut des doctorants

Alors que les bourses des doctorants-chercheurs de l'éducation nationale sont assimilées à des salaires et soumises à cotisations sociales, ce n'est toujours pas le cas des 300 boursiers des écoles des Mines.

MEMO

Voter CFDT c'est bien, mais il faut aussi adhérer pour participer aux débats sur l'élaboration des revendications et des positions de la CFDT à tous les niveaux.

Vous pouvez contacter notre représentant local:

ALBI

Hélène Berail

ALES

Charles Viala

DOUAI

Dominique Haeyaert

NANTES

Martin Richard

PARIS

Françoise Di Rienzo

SAINT-ETIENNE

Jean Pierre Bigot

Les écoles demandent aux doctorants boursiers d'effectuer des activités de recherche sur des contrats passés avec des entreprises privées ainsi que des activités d'enseignement et ces années de travail ne sont pas validées pour la retraite. La CFDT interpellera le Ministre à l'occasion du prochain CTPM pour lui rappeler que la situation actuelle s'assimile à du travail illégal et exiger une régularisation rapide avec effet rétroactif.

Pourquoi voter CFDT

D'abord parce que c'est la seule organisation qui a une réelle présence dans chacune des 6 écoles des mines, tant au niveau des CTP que des CHS.

Par ailleurs la CFDT est aussi la première organisation syndicale en administration centrale qui regroupe les directions en charge des sujets concernant directement les agents des écoles des Mines: statuts, action sociale, politique hygiène et sécurité.

La CFDT est la première dans les secteurs qui vous concernent et a donc le plus de poids pour faire avancer vos revendications. La CFDT est aussi présente à l'éducation nationale et est première organisation syndicale des personnels ARMINES. En choisissant la CFDT vous choisissez l'organisation syndicale qui détient les meilleurs outils pour travailler sur les dossiers des écoles et défendre vos droits. ■

BRÈVES

L'Indemnité mensuelle de technicité (IMT) est enfin revalorisée

L'insistance de la CFDT a enfin payé. Lors du CTPM du 17 mai 2004, la DPMA a annoncé que l'IMT serait revalorisée de 1,18 % à compter du 1^{er} janvier 2004. Le montant revalorisé et le petit rappel (0,56€ x 6 = 3,36€) devraient figurer dans la paie de juillet. Selon la DPMA, cette revalorisation compensera intégralement la retenue pour pension. Les agents percevront donc en 2004 une IMT du même montant qu'en 2003. La décision annoncée n'est que partiellement le respect de l'engagement ministériel de 1989 qui prévoyait que chaque année l'IMT serait augmentée non seulement pour compenser le prélèvement évolutif pour pension mais également pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, comme l'ensemble des autres primes. Sur ce dernier point, le compte n'y est pas.

La pauvreté augmente

Les experts de l'Observatoire national de la pauvreté ont souligné le « rôle majeur » joué par les prestations sociales pour réduire la pauvreté. Dans leur rapport 2003-2004, ils ont montré que la pauvreté n'a diminué que faiblement entre 1996 et 2001 et ont estimé que le nombre de ménages pauvres a augmenté ces toutes dernières années (+4,9 % de Rmistes en 2003).

RETRAITES

Carrières longues dans la fonction publique

Journée d'action le mercredi 2 juin 2004 pour appuyer une négociation pour les départs avant 60 ans : enfin !

Sous la pression de la CFDT, le gouvernement s'est enfin décidé à engager des négociations sur l'application à la fonction publique des engagements qu'il avait pris sur les carrières longues.

Le Premier Ministre a annoncé dans son intervention télévisée du 6 mai qu'il demandait à son ministre de la Fonction Publique d'engager des négociations et de les boucler avant fin juin. Il a déclaré que les agents de la Fonction Publique devaient pouvoir bénéficier de mesures similaires à celles du privé pour partir avant soixante ans quand ils ont commencé à travailler à 14, 15 et 16 ans.

Lors d'une rencontre le mardi 11 mai avec les organisations syndicales, le Ministre de la Fonction Publique a confirmé l'ouverture des négociations. Il y aurait deux séances de négociations au mois de juin.

Ce premier résultat a été obtenu grâce à l'action de la CFDT :

- D'une part, lors des négociations du printemps dernier sur les retraites: cette disposition était une des contreparties à l'allongement de la durée de cotisation dans le public. Elle était très attendue par les militants de la fonction publique.

- D'autre part, malgré les atermoiements du gouvernement, notre ténacité a payé. Les interventions de la CFDT à tous les niveaux ont permis l'ouverture de ces négociations.

Restons vigilants

Les enjeux de ces discussions tournent autour des conditions de départ et leur date d'application. N'oublions pas qu'au-delà des déclarations du Premier Ministre, il y a les contraintes budgétaires. Certains peuvent être tentés de rogner sur les critères retenus et le nombre de personnes concernées au final.

Aussi la CFDT a décidé que le mercredi 2 juin 2004 sera une journée d'action interprofessionnelle en lien avec son Union des fédérations de fonctionnaires et assimilés (UFFFA).

L'objectif de cette action est de faire pression sur le gouvernement pour que les résultats des négociations soient à la hauteur des attentes des agents de la Fonction Publique: mêmes conditions de départ à la retraite avant 60 ans que dans le privé avec application immédiate pour permettre aux 27000 fonctionnaires concernés de prétendre à leur droit à la retraite dès cette année 2004. **Une pétition circule depuis le 2 juin.** Pour la signer, prendre contact avec la permanence de la CFDT Centrale. ■

Pour aller encore plus loin... Aujourd'hui, j'adhère !

ADHÉRER À LA CFDT, C'EST :

Être informé, conseillé, défendu !

► C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(es).

Avoir la parole, participer et agir !

► C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(es) !

Privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !

► C'est le choix d'un syndicat efficace.

Lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !

► C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

JE CONTACTE LE SYNDICAT CFDT

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie
Bâtiment Necker – Télédock 704
120, rue de Bercy – 75572 PARIS CEDEX 12
Mél. : syndicat-cfdt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr

JE CONSULTE LES SITES INTERNET

www.cfdt-finances.fr
www.cfdt.fr